

Mai 2017

Comité pour la protection de la qualité de l'eau - APLM

LES ENGRAIS - ATTENTION !

SAVIEZ-VOUS QUE...

Selon le Règlement de zonage municipal (Art. 52), l'épandage d'**engrais** chimiques, d'engrais naturels, de pesticides et d'**herbicides** est prohibé sur une bande de 150 mètres en bordure d'un lac ou d'un cours d'eau et dans les zones RFE, RFVE et RFVR [dont le lac Montjoie].

1

BIEN LIRE L'ÉTIQUETTE :

Avant d'accepter de la terre en vrac sur votre terrain, bien s'assurer qu'elle n'a pas été enrichie d'engrais qui viendraient augmenter, par ruissellement, le taux de phosphore dans le lac. De même, lire attentivement la composition de la terre en sac et privilégier la terre sans engrais pour les platebandes.



Le fumier de mouton, c'est de l'engrais !!

Même naturel, un engrais comporte beaucoup de phosphore.

2

DES AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS SANS PESTICIDES, SANS ENGRAIS ET SANS COMPOST, C'EST POSSIBLE :

Prendre soin de choisir une semence ou des plantes adaptées aux conditions du sol et résistantes aux insectes et maladies;
Voir à augmenter la diversité des plantations : les ravageurs n'attaqueront jamais toutes les espèces en même temps;
Couper la pelouse entre 6 et 8 cm de hauteur et laisser les rognures sur place : il s'agit d'une bonne source d'azote.
Au besoin, arracher les mauvaises herbes manuellement.



SAVIEZ-VOUS QUE...

Le phosphore est le pire ennemi de la santé de nos lacs car il favorise le développement des plantes aquatiques et des algues.